

[Text]

mandatory. I was under the impression that in all cases there was a refund available to anyone who wanted it.

Mr. Claydon: If there was a group that wanted to set up a check-off scheme, then they would have the choice as to whether to make it mandatory or have a voluntary refundable arrangement or other voluntary arrangement. But there is provision in the act that the producers and others setting up such an agency can agree to have a mandatory check-off.

The Chairman: Without refund?

Mr. Claydon: Without refund.

Senator Olson: That is news to me. I thought there was a provision where it would be voluntary. I was trying to find it in Senator Berntson's notes, but it is not there. Somebody told us that this would be voluntary. In other words, in some cases it might be collected but a producer could apply for and get his money back.

Senator Berntson: You probably heard that when I was giving an example of the Saskatchewan beef model.

Senator Olson: Yes. It used to be true in Alberta, too, but you say that, if you receive majority support from the producers that are covered and they decide that they will not have a refund available, then 51 per cent, or whatever it may be, can collect this check-off from the other 49 per cent and keep it for these purposes whether or not those other 49 per cent like it.

Mr. Claydon: Yes.

Mr. Johannsen: The only point I would add is that mandatory levies are already used under this Act for the supply management agencies. Those levies are mandatory.

Senator Olson: I understand that.

Mr. Johannsen: We are not adding something new to the Act that is not there already.

Senator Olson: I misunderstood that. That is why I wanted to be sure that I understood what you said.

Mr. Johannsen: Concerning the idea of majority support, I consider that to be a necessary condition for the establishment of an agency, but not a sufficient one. There are other judgments that enter into the approval of an agency, including whether that check-off should be mandatory or refundable.

Senator Olson: When it is being set up would it be known then to the producers whether the check-off was to be voluntary with the mechanism that I talked about?

[Traduction]

pourrait être obligatoire. J'avais l'impression qu'un remboursement était offert à quiconque le voulait.

M. Claydon: S'il y a un groupe qui désire établir un mécanisme de contribution, alors il aurait le choix de le rendre obligatoire ou d'avoir recours à une disposition de remboursement ou à un arrangement de ce genre. Mais la loi prévoit que les producteurs qui établissent un tel office peuvent s'entendre pour établir un mécanisme de contribution obligatoire.

Le président: Sans remboursement?

M. Claydon: Sans remboursement.

Le sénateur Olson: Voilà qui est nouveau. Je croyais qu'une disposition prévoyait que cette mesure serait facultative. J'ai essayé de la retrouver dans les notes du sénateur Berntson, mais elle n'y est pas. Quelqu'un nous a dit que cette mesure serait facultative. En d'autres termes, dans certains cas, le montant serait collecté, mais le producteur pourrait demander et obtenir un remboursement.

Le sénateur Berntson: Vous avez sans doute entendu parler de cela lorsque j'ai présenté l'exemple du modèle des producteurs de boeuf de la Saskatchewan.

Le sénateur Olson: Oui. C'était vrai auparavant en Alberta, également, mais vous affirmez que si vous recevez un soutien majoritaire de la part des producteurs, et si ceux-ci décident de ne pas accorder de remboursement, alors 51 % d'entre eux, ou peu importe la proportion, peuvent collecter ce montant chez les autres 49 % et le garder pour eux, que cela plaise aux autres ou non.

M. Claydon: Oui.

M. Johannsen: J'ajouterai seulement que des prélèvements obligatoires sont déjà prévus, aux termes de cette loi, dans le cas des offices de gestion des approvisionnements. Ces prélèvements sont obligatoires.

Le sénateur Olson: Cela, je le comprends.

M. Johannsen: Nous n'ajoutons rien de nouveau à la loi qui ne s'y trouve déjà.

Le sénateur Olson: Cela, je l'avais mal compris. C'est pourquoi je désirais m'assurer que j'avais bien compris ce que vous aviez dit.

M. Johannsen: En ce qui concerne la question du soutien majoritaire, je considère qu'il s'agit d'une condition nécessaire à l'établissement d'un office, mais qu'elle n'est pas suffisante. Il existe d'autres facteurs qui doivent être pris en compte dans l'approbation de celui-ci, notamment on doit décider si la contribution doit être obligatoire ou remboursable.

Le sénateur Olson: Au moment de la création de l'office, les producteurs sauraient-ils si la contribution est obligatoire ou non, avec le mécanisme dont j'ai déjà parlé?